

# Une construction des Hospitaliers en Provence : Saint Apollinaire de Puimoisson

---

## Historique

Le village de Puimoisson, (1) jadis *Podium Moissonis*, est situé à 16 kilomètres au nord de Riez, en bordure de la route d'Aix à Digne, sur le plateau qui s'étend des rives de la Bléone et de la Durance jusqu'aux monts de Moustiers. Il faisait autrefois partie du diocèse de Riez. A trois kilomètres à l'est du village, dans le vallon de Balène, subsiste une très belle chapelle romane placée sous le vocable de Saint Apollinaire. Elle passe pour avoir remplacé un oratoire devant lequel les saints évêques de Riez et de Valence, Maxime et Apollinaire, auraient eu coutume de se rencontrer. (2) Cette pieuse légende repose sur une charte de Frédéric 1er Barberousse du 18 août 1178, par laquelle l'empereur prenait sous sa protection la chapelle Saint-Apollinaire — *ecclesiolam Sancti Apollinaris* — donnée jadis par Charlemagne à l'église de Valence. (3)

---

(1) Cant. Riez, arr. Digne, Basses-Alpes. Sur les nombreux vestiges gallo-romains mis au jour sur le territoire de la commune, voir J. J. Maurel, *Histoire de Puimoisson*, Paris, 1897 (extr. du *Bull. de la soc. sc. et litt. des Basses-Alpes*, t. VII et VIII).

(2) *op. cit.*, p. 24. Or Maxime est mort vers 460, tandis qu'Apollinaire, dont la date de naissance peut se situer au plus tôt en 450, a été évêque de Valence de 499 à 520. Cf. Hauréau, *Gallia christiana*, t. XVI, col. 293-294 et J. R. Palanque, *Les évêchés provençaux à l'époque romaine*, dans *Provence historique*, I (1950), p. 105 et sq. Ces rencontres sont donc du domaine de la légende.

(3) Cf. Maurel, *ibid.*, p. 25 et note 2. Ce privilège a été édité par Maurel, de façon fautive, pièce justificative n° III, p. 413 - 415. Il faut se référer à l'édition de Karl Friedrich Stumpf-Brentano, *Acta imperii inde ab Heinrico I ad Heinricum VI usque adhuc inedita*, Innsbruck, 1865 - 1881, p. 534-535 « *Igitur universis imperii nostri fidelibus tam futuris quam presentibus notum esse volumus qualiter... ecclesiam Sancti Apollinaris, in Regensium partibus sitam, in loco qui dicitur Lacinus, (vallée du Laus, act. de St Apollinaire) sub imperiali tuitionis patrocinio suscepimus et universas possessiones suas atque jura... eidem ecclesiae denuo donamus et auctoritate nostra confirmamus. Hanc quidem ecclesiolam sanctus Karolus, Romanorum imperator, rex francorum, deo sanctoque Apollinari, egregio confessori, cum tota mentis obtu-*

La chapelle se trouve mentionnée à nouveau en 1210 dans la donation du lieu d'Aiguines, au bord du Verdon, faite au prieur de Saint-Apollinaire, Jean, et à l'abbaye de Saou, par l'évêque de Riez Hugues Raimond, prélat célèbre par sa participation à la croisade des Albigeois. Les circonstances de cette donation offrent tant d'intérêt qu'il est nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse.

En contre partie de la donation, le prieur de Saint Apollinaire était chargé (car, précise-t-on, il était habile dans ces sortes d'affaires), de reconstruire le pont sur le Verdon — pont reliant Moustiers, Estoublon et la vallée de l'Asse, Digne et la vallée de la Bléone, d'une part, Aiguines et la vallée du Verdon, Montpezat et Draguignan d'autre part, et qui avait été confié aux Pontiers ou frères Pontifes, puis aux Spades ou chevaliers Porte-Glaive, lesquels l'avaient laissé à l'abandon — de rétablir l'hôpital, destiné aux voyageurs, et la chapelle attenante, consacrée, selon l'usage, à Sainte-Marie-Madeleine. (1) Ce texte reflète le souci qu'on avait, dans un pays aux communications difficiles mais importantes, en raison des échanges constants avec l'Italie, d'assurer la protection des voyageurs et l'entretien des ponts et chaussées.

\* *lit devotione, cum universis appenditiis ad eandem ecclesiam pertinentibus,...* Waldo antistite vivente et honestissime Valentinensem ecclesiam gubernante. In qua scilicet ecclesiola idem gloriosissimus confessor Appollinaris solitus erat hospitari, quotiens ipse sanctissimusque Maximus, Regiensis episcopus, amabili causa colloqui volebant convenire. Ipse namque Maximus adhuc in carne vivens beatissimo Appollinari spatia predictae ecclesiae devote tribuerat. Hac itaque causa rex immortalis memoriae Karolus inductus dignius duxit hoc illi munusculum ibi tribuere, quam in alio maius dare ». Ce texte, qui n'avait pas été connu de Böhmer, ne figure ni dans ses *Regesta chronologico - diplomatica regum atque imperatorum Romanorum inde a Conrado I usque ad Heinrichum VII*, Francfort, 1831, ni dans ses *Acta imperii selecta*, Innsbruck, 1870. Stumpf-Brentano considère cet acte comme sincère. Il faut remarquer cependant qu'on ne trouve aucune trace de la donation par Charlemagne de Saint Apollinaire de Puimoisson à l'évêque de Valence Waldus, mentionnée dans la charte de Barberousse. Elle ne figure pas, même parmi les faux, dans le recueil de E. Mühlbacher, *Die Urkunden der Karolinger*. I : *Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Grossen* (Mon. Ger., *Diplomata Karolingerum*, t. I, Hanovre, 1906). Quant à l'évêque Waldus, il n'existe aucun prélat de ce nom à Valence sous le règne de Charlemagne ; un évêque du nom d'Ado, qu'il est impossible d'identifier avec Waldus, siège de 835 à 840, sous le règne de Louis le Pieux. Hauréau ne mentionne d'ailleurs pas cette donation cf. *Gallia christiana*, t. XVI, col. 296-297 et col. 307-309. Les précisions chronologiques et topographiques sont vraisemblables, seule l'année de l'empire est erronée. En 1178, l'indiction est bien XI. Le 2 août, Barberousse se trouvait à la Garde-Adhémar, le 15 août à Vienne - d'où la charte en faveur de Puimoisson est donnée le 18 - et le 20 à Lyon (cf Böhmer, *Regesta*, p. 138 et Stumpf-Brentano, *op. cit.*, p. 535. L'original n'existe plus. Le texte n'est conservé que par une copie de Peiresc, dans *Acta ad firmandam ecclesiae gallicanae historiam maxime in Provincia*, t. II, Bibl. de Carpentras, ms. n° 514, f° 120 v° à 122 r°.

(1) « *pontem Aiguine destrui et ad destructionem deduci et opus pontis, ex defectu et negligentia ministrorum admicibili, et locus ille, licet inhabitatus, quasi desertus videbatur, cum ille Spadati, ut ita dicam, de predicto loco non curantes, pro derelicto habebant... locum illum donavimus... ecclesie Sancti Apollinaris et priori Jobanni tunc temporis existenti, qui in talibus providus erat et diligens, magnam gerens curam circa talia et sollicitudinem ; sperans... pontem per eum de facili reedificari, et domum hospitalis ad bonum statum reduci et ecclesiam, scilicet beate Marie Magdalene... teneri et regi e topus illud perfectam recipiet consummationem... Albanes, Gallia christiana novissima, t. I, Instrumenta, n° XVII, col. 377. Ed. fautive dans Maurel, *op. cit.*, p. 418-419.*

Le rôle ainsi dévolu au prieur de Saint Apollinaire ne pouvait qu'attirer l'attention des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, établis non loin, nous allons le voir, et qui avaient un but charitable et des attributions du même ordre, comme leurs rivaux les Templiers, établis à la Bastide de Jourdan, Riez, Rougon, Régusse, Sisteron, La Brillanne, Fonfrède-Beaujeu, Les Sieyès, Rigaud, et peut-être à Gréoulx (1) et chargés non seulement de protéger les pèlerins, mais encore de les héberger et de veiller au bon entretien des routes qu'ils empruntaient.

Le prieuré de Saint Apollinaire apparaît donc tout d'abord comme une dépendance de l'abbaye augustine de Saint Thiers de Saou, au diocèse de Valence. Il ne devait pas le demeurer bien longtemps.

En effet, les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, après avoir reçu, à une date indéterminée, de l'évêque Augier (1096-1130), l'église Saint Michel, puis l'église paroissiale Sainte-Marie (2), enfin l'église Saint-Hilaire (3), avaient établi à Puimoisson une commanderie très puissante, qui relaya celles de Marseille, d'Aix-en-Provence (4), de Manosque, (5) de Lardiers, de St Maurice de Riez, de Claret, de Gap, de Remollon, de Tallard (6), établies, avec leurs maisons secondaires, comme autant de jalons le long des grandes voies de communication. (7) Au pied des cols alpins, les chevaliers de Saint Jean passaient la main aux frères de Sainte Marie Madeleine (8) et aux

(1) M. J. - A. Durbec a fait au congrès des sociétés savantes de 1948 (cf. *Procès verbaux, dans Bull. publ. et hist. du Comité des Travaux historiques, années 1948-1950, Paris, 1952, p. XIII*), une importante communication sur *Une milice agricole : Les Templiers dans le Midi provençal*, dont il a bien voulu me prêter le manuscrit. Qu'il trouve ici mes plus vifs remerciements.

(2) Cf. Maurel, *op. cit.*, p. 52-53, 58 et Albanès, *Gallia* t. I, col. 588 ; *instrumenta*, n° XIII, col. 373. Cette donation, confirmée par l'évêque Foulque vers 1120, est connue par la confirmation de Pierre Giraud le 20 janvier 1155 (*ibid.*). Elle fut augmentée par les comtes Raimond Bérenger II en 1150 et Raimond Bérenger V en 1231. La commanderie reçut en outre un important privilège de Blacas d'Aups en 1238. Cf. F. Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Monaco-Paris, 1925, n° 186, p. 402.*

(3) Albanès, *op. cit.*, n° XIV, col. 374-375 Les chanoines de Riez étaient entrés en conflit avec les hospitaliers. Le différend fut appaisé en 1156 par l'évêque Pierre Giraud.

(4) Cf. F. de Ferry, *La Commanderie et le prieuré de Saint Jean de Jérusalem à Aix-en-Provence, dans Positions des thèses... de l'Ecole des Chartes, 1939, p. 71-79.*

(5) Cf. F. Reynaud, *La Commanderie de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem à Manosque, ibid.*, 1946, p. 139-147.

(6) Delaville Le Roulx, *La Commanderie de Gap, dans Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLIII (1882), p. 219-225 ; J. Roman, L'ordre de Saint Jean de Jérusalem dans les Hautes-Alpes, dans Bull. Acad. Delphinale, 1883, p. 170-205.*

(7) Lardiers était en relations avec la commanderie d'Avignon et l'actuel Vaucluse, Claret et Puimoisson avec la commanderie de la Croix, près de Paget-Théniers, le haut Var et la commanderie de Nice. Nombre de maisons secondaires se trouvent sur les grandes voies reliant les maisons principales.

(8) J. Roman, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes, t. I (Paris, 1887), p. XV.*



Sainte Apollinaire de Puimoisson. L'extérieur vu du Sud-Ouest.



Sainte Apollinaire de Puimisson. Parties hautes de la nef.

Hospitaliers de Saint Antoine en Viennois, installés à Gap, à Vitrolles, à Veynes, à Aubessagne, à Esparron. (1)

Le commandeur de Puimoisson, Guillaume Verre, voyait avec peine le prieuré de Saint Apollinaire lui échapper. Il ne tarda pas à trouver le moyen de l'annexer : l'ordre possédait dans le diocèse de Valence l'église de la Repara, voisine de l'abbaye de Saou. Le grand prieur de Saint Gilles, Bertrand de Comps, l'offrit à l'abbé de Saint Thiers, Artaud, qui lui céda Saint Apollinaire en échange, le 30 juin 1233. (2) L'évêque de Riez Rostan de Sabran essaya, en vain, de protester : la sentence arbitrale prononcée par l'évêque d'Orange laissa Saint Apollinaire à la commanderie, dont il ne cessa de dépendre jusqu'à la fin de l'ancien régime, en conservant son caractère de prieuré rural.

En principe, il restait sous la juridiction de l'évêque de Riez, le commandeur ayant seulement le droit de présenter le prieur. (3) En réalité, les Hospitaliers s'efforcèrent de libérer Saint Apollinaire de l'ordinaire. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, l'évêque Arnaud Sabatier (1330-1334) ayant imposé sur tous les prieurs, curés et chapelains de son diocèse un subside gracieux, les chevaliers de Saint Jean refusèrent de payer pour Puimoisson et Saint Apollinaire et eurent gain de cause devant l'official d'Aix à qui ils en avaient appelé. (4) Ce ne fut d'ailleurs pas le seul orage suscité par l'indépendance farouche des chevaliers vis à vis de l'autorité épiscopale.

Il importe de souligner la richesse de la commanderie, dans laquelle résidaient en 1338 un commandeur, quatorze frères (trois chevaliers, sept chapelains, quatre sergents d'armes, huit donats, dont six nobles et une vingtaine de mercenaires. (5)

(1) Allemand, *Les possessions de l'abbaye de Saint Antoine en Viennois dans les Hautes-Alpes, en 1693, d'après un document*, dans *Bull. Soc. Et. des Hautes-Alpes*, t. XIX (1900), p. 251-255.

(2) « *Ecclesiam Sancti Apollinaris, cum omni instructione sua, libris, vasis sacris et ornamentis, cum omni jure spirituali ad eam ecclesiam pertinenti, pratis, vineis, venationibus...* Maurel, *op. cit.*, p. 77 et n. 1, d'après l'original conservé aux Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, H 850.

(3) D'après l'enquête ordonnée en 1338 par Raimond de Trinquetaille sur tous les biens des maisons relevant du prieuré de Saint-Gilles, le précepteur de Puimoisson devait payer à titre de cens pour les églises Saint Michel et Saint Apollinaire 36 setiers de froment et d'orge à l'évêque de Riez, 15 setiers au sacristain, 36 setiers au prévôt et 10 autres à l'église de Moustiers. Le même texte signale que la visite de l'évêque de Riez à Saint Apollinaire — environ tous les deux ans — coûtait 5 livres. Ces renseignements et les autres extraits de cette enquête sont dus à M. J. A. Durbec, qui m'a aimablement communiqué le manuscrit de sa communication au Congrès des soc. savantes de 1953 : *La gestion des maisons provençales des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem en 1338 (Cf. Procès verbaux, dans Bull. phil. et hist. du Comité des Travaux historiques, années 1953-1954, p. XX).*

(4) Albanès, *op. cit.*, col. 607.

(5) Maurel, *op. cit.*, p. 104 et la communication déjà citée de M. Durbec.

Aucun texte ne nous renseigne sur la construction de la dépendance que constituait Saint Apollinaire — dépendance qui pouvait servir de maladrerie étant donné son éloignement du village (1) — Maurel tient à attribuer la construction de la chapelle que nous avons sous les yeux (2) aux moines de l'abbaye de Saou. L'étude archéologique va nous montrer, au contraire, qu'elle fut édiflée par les Hospitaliers peu après 1233.

En 1560, la chapelle fut saccagée par Antoine de Mauvans et un parti de protestants, qui renversèrent les autels, pillèrent les ornements et les vases sacrés et brûlèrent le mobilier. (3) De grandes brèches furent ouvertes dans le mur de l'église où des catholiques s'étaient retranchés. Le service divin fut interrompu.

Le commandeur Antoine Flotte, auquel le prieur de Moustiers Guillaume Abeille — désireux d'annexer les terres de Saint Apollinaire, enclavées dans le terroir de Moustiers — intente un procès sous prétexte que la chapelle est laissée à l'abandon, précise que celle-ci n'est pas totalement ruinée mais seulement « désolée ». Il fait enfin « redresser et mettre en état la dicte église et tout ce qui est nécessaire pour décence d'icelle, où le divin office est célébré suivant l'institution de coutume ancienne... ; en ce moment elle est droicte et en bon estat, garnie de toutes choses requises à une église où aux festes solennelles on célèbre plusieurs messes et y sont faites processions de grande dévotion ; le second jour de Pasques, chaque année, on va en procession dudict lieu de Puymoisson à ladicte église Saint-Polinart, à laquelle de tous les lieux circonvoisins se trouve grand quantité de peuple en dévotion, où se célèbre l'office divin par les prestres qui sont aux gages du sieur commandeur, tant pour son église de Puymoisson que dudict Saint-Polinart ». (4) Ces travaux étaient à peine

(1) L'enquête de 1338 mentionne expressément plusieurs hospices à Puymoisson, notamment une dépense de 8 livres « pour la réparation du pa ais de Puymoisson et des hospices de Saint Apollinaire et de la Celle ».

(2) Selon Simon Bartel, *Historica et chronologica praesulum sanctae Regiensis ecclesiae nomenclatura*, Aix, 1636, p. 63, cette chapelle « Sancti Pollenar » aurait été construite par l'évêque de Riez Prosper, qui y aurait été enseveli : « *Vetus et elegans (ecclesia) a D. Prospero, Praesule Regiensis, olim condita, in qua, post obitum, conditus fuerat, ibique per ducentos et quinquaginta circiter annos magno in honore habitus ; in cuius tumulo multa Deus miracula operatus est. At cum postmodum minus a fidelibus frequentari coepisset, S. Prosper, Thome, Regiensis Praesuli vigilkas in templo Sancti Maximi devotissime pro more agentis, augustissima et venerabili apparatus forma, eundem monuit ut in augustiorem aedem, sacra Lypsana, in civitatem Regensem transferret.* » Albanès a montré que saint Prosper d'Aquitaine n'a jamais été évêque de Riez (*Gallia*, t. I, p. 562). Aucun évêque du nom de Prosper n'a siégé à Riez. Enfin on n'y connaît qu'un faux Thomas, qu'Albanès a justement replacé à Reggio d'Emilie (*Ibid.*, p. 578).

(3) Maurel, *op. cit.* p. 138, d'après *Arch. dép. des Bouches-du-Rhône*, H 851.

(4) *Ibid.* p. 138-139. Les comptes de 1338 mentionnent pour l'huile et les chandelles nécessaires à la seule église Saint Apollinaire une dépense de 3 livres.

terminés qu'arrivaient, en 1574, les cinq cents huguenots de Thaddée de Baschi, seigneur d'Estoublon. (1) L'édifice, qu'on se contenta de réparer sommairement, ne se releva jamais de ce nouveau désastre. Presque laissé à l'abandon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il fut vendu à la Révolution et transformé en grange. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on y a établi un four, qui a donné à certaines parties de la voûte la teinte noirâtre qu'on lui voit aujourd'hui. La chapelle sert actuellement de grenier à foin. Son inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 5 février 1954, vient de tempérer un peu les inquiétudes que son sort futur faisait concevoir.

### Étude archéologique

En plan, la chapelle Saint Apollinaire, orientée nord-ouest sud-est, se compose d'un vaisseau de trois travées, flanqué de trois chapelles rectangulaires du côté nord, et terminé par un mur plat. La dernière travée tient lieu de chœur. L'ensemble s'inscrit dans un grand rectangle renforcé de contreforts aux angles.

Les dimensions générales de l'édifice sont des plus modestes : longueur de la nef : 16 m. Largeur totale : 9 m. Largeur de la nef : 3 m. 95.

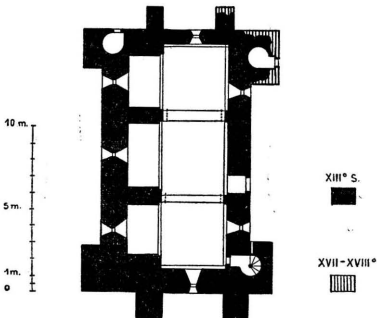
L'église est construite en pierres d'appareil, taillées avec assez de soin, qui ont eu la chance d'échapper aux enduits de l'époque classique et aux restaurations indiscrettes du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles se présentent donc dans tout l'éclat de la patine du temps.

La nef, haute de 10 m. 80, séduit d'emblée par son élancement, son élégance et une sorte de hardiesse inattendue en pareil lieu. Elle est couverte d'une voûte en berceau brisé, soulagée par des doubleaux et, aux revers des façades, par de minces formerets de profil rectangulaire. Cette voûte est demeurée à peu près intacte, ce qui est assez rare dans la région. De courts berceaux brisés perpendiculaires couvrent les chapelles qui épaulent le flanc nord. Ce ne sont pas des pilastres, comme le plus souvent, mais des consoles, couronnées par le cordon mouluré de la voûte, qui reçoivent les formerets et les arcs doubleaux. Et dans les angles, ce sont de simples quarts de rond ; quelques consoles, cependant, sont ornées de sculptures : un masque grimaçant, encadré de cannelures qui semblent simuler une abondante chevelure, des feuilles plates, des feuillages trilobés, une large feuille d'acanthé qui retombe en pointe.

(2) *Ibid.*, p. 140.



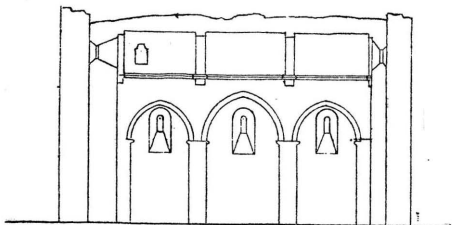
Le mur sud est renforcé par de grands arcs brisés — plus hauts et plus brisés que du côté nord — à rouleau unique, retombant sur des pilastres fort peu saillants, et, aux angles est et ouest, sur deux consoles : l'une présente une succession de tores et de scoties ; l'autre une tête monstrueuse dont la gueule élargie laisse apparaître une énorme langue, entre une double rangée de dents menaçantes. Les impostes des pilastres, moulurées presque toutes de façon différente, ne règnent que sur la face recevant l'arc de décharge.



*M. Thirion del.*

Les chapelles alignées du côté nord ouvrent sur la nef par des arcades brisées, légèrement en retrait par rapport au nu du mur, ce qui détermine une sorte de double rouleau, comme à l'ancienne cathédrale d'Antibes et à l'abbatiale de Valbonne (Alpes-Maritimes). La naissance des berceaux est marquée par un cordon mouluré d'un bandeau, d'un tore et d'un cavet. Ce cordon ne se poursuit pas sur les piliers qui séparent les chapelles. Il faut noter que la voûte de la chapelle ouverte sur la seconde travée monte un peu plus haut que celles des chapelles qui l'encadrent.

Des baies en plein cintre, largement ébrasées, sont percées sous le formeret de la voûte dans les pignons est (1) et ouest. Deux baies étroitement ébrasées s'ouvrent dans la première et la dernière travée, sous les arcs de décharge sud. Aucune d'elles ne se trouve dans l'axe de la travée. Les chapelles s'éclairent au nord par des baies en plein cintre dont l'étranglement interne est aussi très marqué et dont l'appui présente un glacis très élevé. Près de l'angle nord-ouest, une petite ouverture rectangulaire, amortie par un linteau que supportent deux corbeaux, est ménagée dans la partie basse de la voûte. Cette disposition est unique, sauf erreur, dans la région. Elle permettait de faire communiquer directement avec l'intérieur de la chapelle la terrasse qui surmontait les voûtes. La porte de l'église est percée dans le mur sud



*Maurice Tbirion del.*

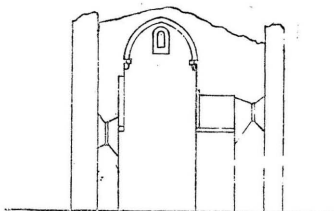
de la seconde travée. Une autre, plus petite, près de l'angle sud-ouest, donne accès à un escalier à vis dont la cage circulaire est ménagée dans un contrefort. Cet escalier débouchait sur la terrasse. La cage est couverte par les marches, montées en encorbellement et taillées dans la même pierre que le noyau. La face inférieure de ces marches est chanfreinée. La porte de l'escalier est surmontée d'un linteau en bâtière découpé dans une dalle romaine remployée et prise sous un

(1) A part cette baie, le mur droit du chevet est plein, alors qu'on attendrait un triplet, fréquent dans les chapelles de commanderies.

arc de décharge en plein cintre assez grossièrement appareillé. Cette disposition, tout-à-fait inattendue ici, évoque les portes de certaines églises romanes d'Auvergne, du Bourbonnais, du Velay et du Limousin. (1) Serait-ce un héritage des moines de Saou ? Des niches sans feuillure sont creusées dans les murs des chapelles. Avant 1897, Mauvel avait remarqué dans l'une d'elles un autel fort ancien, qui, d'après sa description, pouvait remonter au XIII<sup>e</sup> siècle. Il a disparu, avec d'autres sculptures, qui auraient été vendues à la fin du siècle dernier.

\* \* \*

A l'extérieur, Saint Apollinaire de Puimoisson offre l'aspect d'une construction rectangulaire de proportions massives, étayée aux angles par de puissants contreforts aux volumes inégaux.



*Coupe transversale vers l'ouest*

*Maurice Thirion del.*

Les voûtes, que surchargent encore d'importants vestiges de maçonneries, devaient être surmontées autrefois d'une terrasse dallée à faible pente et peut être crénelée, comme il en existe encore plusieurs exemples en Languedoc et en Provence, notamment (pour le

(1) Cf. Louis Bréhier, *Les traces de l'ancien art chrétien dans l'art roman auvergnat*, dans *Cahiers archéologiques publiés par A. Grabar*, fasc. I, Paris, 1945, p. 69-70. Un linteau triangulaire surmonte aussi une baie de la bibliothèque du cloître, à l'abbaye du Thoronet. Cf. Marcel Aubert, *L'abbaye du Thoronet*, dans *Congrès archéologique d'Aix-Nice*, 1932, p. 236.

sud-est), à Sainte Anne de Cannes (depuis le XVI<sup>e</sup> siècle). (1) Les couvertures disparaissent actuellement sous une végétation exubérante qui constitue une réelle menace. La ruine des parties hautes de la chapelle est due sans doute aux Huguenots de Thaddée de Baschi. Un petit clocher arcade a été remonté au dessus du mur sud.

Les murailles offrent des masses pleines et nues, timidement percées, de place en place, de baies si étroitement ébrasées à l'extérieur, surtout du côté nord, qu'elles simulent des archères. On ne voit des contreforts — plantés en équerre — qu'aux angles, car les arcades murales sud et les chapelles transversales nord suffisent, à l'intérieur, à absorber l'énorme poussée des couvertures. Leur forte saillie détermine une série de décrochements générateurs d'ombres profondes. Contre les murs latéraux, les contreforts prennent l'aspect d'énormes cubes de pierre, car ils abritaient des escaliers qui assuraient la communication avec la terrasse et, peut-être, avec une galerie creusée au dessus des chapelles nord. Il faut noter que les trois premières assises du mur occidental et des contreforts qui l'épaulent sont construites en pierres d'échantillon plus fort, de teinte différente et de taille plus grossière. A l'intérieur, sur le parement de ce même mur ouest, on remarque, en divers endroits, des carreaux identiques. Il s'agit probablement de remploi — provenant de la chapelle des moines de Saou, sinon d'un édifice encore plus ancien.

Comme souvent dans les églises de prieurés et de commanderies, la porte s'ouvre dans le mur sud. Elle est très simple. Les piédroits, construits en gros blocs antiques, sont surmontés d'un épais linteau monolithique, soulagé par deux corbeaux moulurés d'un cavet, au dessus duquel s'épanouit une archivoltte en plein cintre. Au centre du tympan a été insérée une petite main bénissant — à la romaine — sculptée en taille de réserve dans une pierre unique qui pourrait aussi être un remploi de la chapelle antérieure, car c'est un motif que l'on retrouve dans la vallée du Rhône, à la porte latérale de l'église du Thor (Vaucluse).

\* \* \*

Plusieurs éléments indiquent une date assez avancée pour cette

(1) On sait que beaucoup d'églises ont été fortifiées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, notamment, dans le sud-est, où cette période fut très troublée. cf. les études de Deshoulières sur Cruas dans *Congrès archéologique de Valence-Montélimar*, 1923, p. 283-285, de M. F. Benoit sur Saint Victor de Marseille, dans *Congrès archéologique d'Aix-Nice*, 1932, p. 202-204, sur les Saintes-Maries-de-la-Mer, dans *Bull. mon.*, 1936, p. 145-180, de M. J. Vallery-Radot sur Maguelone, Vic-la-Gardiole, Agde, dans *Congrès archéologique de Montpellier*, 1951, p. 60, 186, 201.

construction, notamment la suppression des pilastres, remplacés par des consoles, pour recevoir les doubleaux, système qui se généralisa dans la région au cours du XIII<sup>e</sup> siècle (Senez, Valbonne), et le caractère franchement gothique de l'escalier (monté en liaison avec le mur), de certaines moulures et des sculptures.

D'autre part, l'extrême simplicité de ce rectangle de pierre, l'épaisseur de ses murs (1 m.60 du côté nord, c'est-à-dire plus du tiers de la largeur de la nef et près du quart de la largeur totale hors œuvre), son allure de forteresse à l'extérieur l'apparentent étroitement aux édifices élevés par les ordres militaires et hospitaliers. (1) Les mêmes caractères — tracés rectangulaires, absence de décrochement entre le chœur et la nef, voûtes sur consoles, baies étroites et hautes — se retrouvent dans toute une série de constructions dues aux Templiers et aux Hospitaliers, que Brutaills, naguère, et M. Daras, tout récemment, ont signalés en Gironde (2) et en Charente. (3)

Tout concorde donc pour attribuer la chapelle de Puimoisson aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, postérieurement à la cession de 1233, vers 1250 environ.

M. Daras a indiqué, par quelques exemples, que les Hospitaliers s'étaient montrés moins rigoristes que les Templiers et avaient parfois sacrifié aux traditions locales (Villejésus, Les Essards). Ici, c'est le tracé rigide des sanctuaires des ordres militaires qui a bien été adopté. Le plan de Saint Apollinaire présente toutefois une singularité : ce sont les trois profondes niches latérales du côté nord, qui semblent un emprunt à l'art roman de la Provence et convenaient parfaitement aux exigences du culte.

Jacques THIRION.

(1) Sur l'architecture des Templiers, voir l'importante étude de M. Elie Lambert, dans *Bull. mon.*, t. CXII (1954), particulièrement p. 163-165.

(2) Villemartin, Blézignac, Gardegan, Cadarsac, Lalande de Libourne, Magrigne. Cf. Brutaills, *Les vieilles églises de la Gironde*, Bordeaux, 1912.

(3) Ch. Daras, *Les Commanderies et leurs chapelles dans la région charentaise*, Angoulême, 1953 (extr. des *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*).